



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2007/037

Genève, le 12 novembre 2007

CONCERNE:

Groupe de spécialistes CITES sur la lutte contre la fraude

1. A sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a chargé le Secrétariat de convoquer une réunion du groupe de spécialistes CITES sur la lutte contre la fraude pour qu'il examine un certain nombre de questions. L'une des tâches du groupe sera d'évaluer les informations disponibles concernant tout plan d'action national formulé conformément à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP14), Application de la Convention et lutte contre la fraude.
2. Le Secrétariat n'ignore pas que certaines Parties ont établi un plan d'action national de lutte contre la fraude ou ont commencé à préparer une stratégie et à établir des priorités pour lutter contre la fraude. Il sait aussi que certains Etats ont préparé des documents qui équivalent à un plan d'action régional.
3. Le Secrétariat demande aux Parties ayant entrepris ce travail de lui envoyer une copie des documents pertinents afin qu'ils puissent être examinés par le groupe de spécialistes CITES sur la lutte contre la fraude lorsqu'il se réunira. Il prie les Parties de lui envoyer ces documents d'ici au 31 janvier 2008.